

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

[Nom]

Demandeur

et

[Nom]

Défendeur

DÉCLARATION

[Nom et adresse de chaque demandeur]

[Nom et adresse de chaque défendeur]

SACHEZ qu'une action a été introduite contre vous par le(s) demandeur(s).
La(Les) cause(s) d'action est(sont) exposée(s) dans la présente déclaration.

SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE PRÉSENTER UNE DÉFENSE à cette action,
ou si vous voulez faire valoir une demande reconventionnelle, VOUS DEVEZ :

- a) DONNER AVIS de votre intention en déposant un ACTE DE COMPARUTION établi suivant la formule 9 au greffe de la cour à l'adresse ci-dessous, dans le délai prévu ci-dessous pour déposer un acte de comparution, et VOUS DEVEZ ÉGALEMENT DÉLIVRER une copie de l'acte de comparution déposé à l'adresse pour délivrance du demandeur, laquelle est indiquée dans la présente déclaration;
- b) DÉPOSER UNE DÉFENSE établie suivant la formule 10 au greffe de la cour dans le délai prévu ci-dessous pour présenter une défense et

DÉLIVRER une copie de la défense déposée à l'adresse pour
délivrance du demandeur.

L'acte de comparution et la défense peuvent être déposés PAR VOUS-MÊME
OU PAR VOTRE AVOCAT. Vous pouvez obtenir les formules d'ACTE DE
COMPARUTION et de DÉFENSE au greffe ou à l'adresse
www.yukoncourts.ca/fr.

JUGEMENT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS SI :

- a) VOUS OMETTEZ de déposer un acte de comparution dans le délai
fixé ci-dessous;

- b) VOUS OMETTEZ de déposer une défense dans le délai prévu
ci-dessous.

DÉLAI POUR DÉPOSER UN ACTE DE COMPARUTION

Si la présente déclaration est signifiée à une personne au Yukon, cette personne
a 7 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la
signification) pour déposer un acte de comparution.

Si la présente déclaration est signifiée à une personne à l'extérieur du Yukon,
cette personne a 21 jours à compter de la date de la signification (sans compter
le jour de la signification) pour déposer un acte de comparution, si elle réside au
Canada, 28 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de
la signification), si elle réside aux États-Unis d'Amérique, et 42 jours à compter
de la date de la signification (sans compter le jour de la signification), si elle
réside ailleurs.

OU

Si le délai pour déposer un acte de comparution a été fixé par ordonnance de la
cour, c'est ce délai qui s'applique.

DÉLAI POUR PRÉSENTER UNE DÉFENSE

La défense doit être déposée et délivrée au demandeur dans les 14 jours suivant
l'expiration du délai fixé ci-dessus pour déposer un acte de comparution.

OU

Si le délai pour présenter une défense a été fixé par ordonnance de la cour, c'est
ce délai qui s'applique.

<p>(1) Adresse du greffe : Palais de justice, 2134, Second Avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6 Téléphone : 867-667-5937 Télécopieur : 867-393-6212</p>
<p>(2) ADRESSE POUR DÉLIVRANCE du demandeur: (Obligatoire: (en application des règles 4(10)), doit être une adresse domiciliaire OU professionnelle ET une adresse postale):</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Téléphone: _____</p> <p>Adresse de courriel: _____</p> <p>Numéro de télécopieur pour délivrance: _____</p>
<p>(3) Nom et adresse professionnelle de l'avocat du demandeur :</p>

MENTION DE SIGNIFICATION À L'EXTÉRIEUR DU YUKON
(le cas échéant)

Le demandeur réclame le droit de signifier la présente déclaration au défendeur _____ à l'extérieur du Yukon au motif que [énoncer le motif et la disposition de la règle 13(1) qui s'applique].

DÉCLARATION

[Énoncer les allégations de fait dans des paragraphes numérotés.]

- 1.
- 2.
- ...

Le demandeur réclame ce qui suit :

1.

2.

...

Fait le _____

Signature [*demandeur ou son
avocat*]

Nom en lettres moulées [*demandeur
ou son avocat*]

ATTESTATION

Conformément à la directive de pratique générale-35 (*Conditions relatives à l'utilisation de l'IA générative dans les observations écrites et orales*), je soussigné(e), _____ [*nom de la partie ou de l'avocat de la partie*], atteste que je suis convaincu(e) de l'authenticité de toutes les références législatives et de tous les principes juridiques cités dans la présente déclaration.

Fait le _____

Signature _____
[*partie ou avocat de la partie*]

AVIS DE CONFÉRENCE DE GESTION D'INSTANCE

(le cas échéant)

SACHEZ qu'une conférence de gestion d'instance aura lieu au Palais de justice, 2134, Second Avenue, Whitehorse (Yukon), conformément à la règle 1(7), le [date] _____, à [heure] _____.

En cas de défaut de comparution, des ordonnances pourront être rendues en votre absence.

Fait le _____

Signature [*demandeur*]

Nom en lettres moulées [*demandeur*]